



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 14 mai 2019 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement 'fixant le cahier des charges reprenant les dispositions nécessaires à l'organisation des pédagogies adaptées définies aux articles 8*bis* et 8*ter* du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé', a été rayée du rôle le 21 mai 2019, à la demande de la Ministre de l'Éducation de la Communauté française.